



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 31 mars 2021

À l'attention du personnel dans les services de garde éducatifs à l'enfance de la Montérégie
À l'attention du personnel dans les milieux scolaires de la Montérégie
À l'attention des étudiants du postsecondaire de la Montérégie

Objet : Nouvelles consignes pour l'isolement

Bonjour,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une nouvelle réalité se présente dans nos milieux, soit les cas de COVID-19 causés par des variants.

À ce jour, les données démontrent que les variants du virus de la Covid-19 se propagent plus facilement, ce qui explique actuellement l'augmentation soutenue du nombre de cas dans notre région. Cette nouvelle réalité nous amène à rehausser les interventions de santé publique lors de la présence d'un cas dans un milieu.

Isolement des personnes qui vivent sous le même toit

Si vous avez été en contact avec un cas, qu'il soit variant ou non, on vous demandera de vous isoler à la maison et de passer un test de dépistage de la Covid-19. Avec les nouvelles mesures rehaussées, il est maintenant attendu que les autres personnes qui vivent sous le même toit que vous s'isolent également. Si le résultat de votre test est négatif, ces personnes pourront reprendre leurs activités habituelles. Cependant, vous devrez rester isolé selon les consignes reçues par la santé publique. Cette orientation provinciale vise à protéger davantage la communauté et permettre de ralentir la transmission des variants.

Nous sommes conscients que ces changements peuvent avoir des impacts importants sur vous et vos familles. La vaccination nous permet enfin d'entrevoir des jours meilleurs, mais en raison des variants, nous devons poursuivre ces efforts collectifs encore quelque temps avec l'espoir de reprendre nos activités dans un avenir rapproché.

En terminant, je souhaite vous remercier pour votre précieuse collaboration dans cette lutte à la pandémie.

Mes plus sincères salutations,

La directrice de santé publique de la Montérégie,

Julie Loslier, M.D., M. Sc., FRCPC